ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Évry-Courcouronnes, le 18 juin 2026

Bureau 449

Affaire suivie par :
Séverine ROUAULT
Chargée de mission
pour l'éducation artistique et culturelle
Tél : 01 69 47 83 30
Mél : Severine.Rouault@ac-versailles.fr

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de l'Essonne

à

Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Pour information

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'établissements spécialisés
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'écoles élémentaires et maternelles
Mesdames et Messieurs les enseignants

Pour attribution

Diffusion :
Pour attribution : ***A*** Pour Information : ***I***

	Circonscriptions		Divisions et Services de la DSDEN
A	ARPAJON		DARH
A	ATHIS-MONS		SAB
A	BRETIGNY		DIPER
A	BRUNOY		DIPE
A	CORBEIL		DOS
A	DRAVEIL	I	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
A	DOURDAN	I	CABINET
A	ÉTAMPES		CAAEE
A	ÉVRY		CHARGÉS DE MISSION
A	ÉVRY 2		EMIP
A	GRIGNY		PÔLE MEDICO-SOCIAL
A	LA FERTÉ-ALAIS		Lycées Publics
A	LES ULIS		Collèges Publics
A	LISSES	A	Écoles Publiques
A	MASSY		Lycées Privés
A	MONTGERON		Collèges Privés
A	MORANGIS	A	Écoles Privées
A	ORSAY		EREA
A	PALAISEAU		Représentants des personnels
A	RIS-ORANGIS		Représentants des parents d'élèves
A	SAVIGNY		Représentants des collectivités territoriales
A	STE-GENEVIEVE		Représentants des personnels
A	VIRY		Représentants des parents d'élèves
A	ECOLE INCLUSIVE EST		Représentants des collectivités territoriales
A	ECOLE INCLUSIVE OUEST		
A	ESSONNE ECOLE INCLUSIVE		
A	MATERNELLE		

Nature du document :
☐Nouveau
☒Modifié

Le présent document comporte :
Circulaire P1
Annexe P5
Total 6

Objet : Appel à projet Ma classe au cinéma - Maternelle au cinéma et École et cinéma- 2026/2027
Circulaire relative aux dispositifs nationaux à l'Éducation à l'image

POINTS CLES : La présente note a pour objet de rappeler les objectifs et le cahier des charges pour les inscriptions aux dispositifs *Maternelle au cinéma* et *École et cinéma.*

CALENDRIER :
Du 07 septembre au 3 octobre 2026 :
- ***Inscriptions sur ADAGE*** (répondre à l'appel à projet *Maternelle au cinéma* ou *École et cinéma)*

et
- Inscription à la formation via le questionnaire (lien disponible dans le diaporama de chacun des 2 dispositifs).

Pour École et cinéma *:*
Le 14 novembre 2026 : *Assister au premier temps de formation*
Le 16 novembre 2026 *: validation des inscriptions sur ADAGE**

Pour Maternelle au cinéma :
Le 18 novembre 2026 : *Assister au premier temps de formation commun aux 2 parcours.*
Le 19 novembre 2026 *: validation des inscriptions sur ADAGE**

*La présence de ***tous*** les enseignants engagés à la formation ***permettra de valider l'inscription (Annexe 1)***

CONTACTS en cas de difficultés :
MERIEL Béatrice - cpd-education-musicale91_secteur2@ac-versailles.fr
BOTALLA Emma – cpd-arts91_secteur2@ac-versailles.fr

Cette circulaire s'articule aux orientations académiques fixées annuellement par M. le recteur dans la circulaire académique pour l'éducation artistique et culturelle.

Dans un contexte marqué par une surexposition croissante aux écrans et la consommation massive de contenus courts et non éditorialisés sur les réseaux sociaux, le développement de l'esprit critique constitue aujourd'hui une priorité nationale.

Le « plan cinéma » du ministère de l'Éducation nationale, officiellement présenté comme un plan pour « refonder l'éducation au cinéma et à l'image », a été annoncé le 25 novembre 2025 par le ministre de l'Éducation nationale Édouard Geffray et la ministre de la Culture Rachida Dati.
Ce plan comprend notamment le renforcement de « Ma classe au cinéma », label qui regroupe l'ensemble des dispositifs d'éducation au cinéma.

L'objectif central des dispositifs nationaux, tels que « Maternelle au cinéma » et « École et cinéma », est de proposer un contrepoids indispensable à ces pratiques en transformant la consommation passive d'images en une pratique culturelle de qualité. Il s'agit de permettre à chaque élève de devenir un spectateur averti, capable d'analyser et de questionner ce qu'il voit à travers la découverte d'œuvres cinématographiques exigeantes, qu'elles soient contemporaines ou issues du patrimoine.

Maternelle au cinéma et École et cinéma sont des dispositifs nationaux initiés par le CNC (ministère de la Culture et de la Communication), la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) et CANOPÉ (ministère de l'Éducation nationale). Ils sont mis en œuvre au niveau national par l'association l'Archipel des lucioles avec le soutien, en région, des DRAC, des directions des services départementaux, et des collectivités territoriales. *Maternelle au cinéma* précède *Ecole et cinéma* et est suivi par *Collège au cinéma* puis *Lycéens et apprentis au cinéma*. Ces dispositifs contribuent au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Dans le département de l'Essonne, cette ambition se traduit par un engagement fort : plus de ***400 classes et 24 salles de cinéma*** participent activement à ces dispositifs. Cette dynamique repose sur un partenariat étroit entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Les Bords de Scènes-Centre culturel des Portes de l'Essonne coordonnateur des salles, l'association Cinessonne, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, la Délégation académique à l'action culturelle du rectorat de Versailles et l'atelier Canopé de l'Essonne. Un comité de pilotage réunit les représentants de tous les partenaires impliqués dans ces deux dispositifs.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs pour l'année scolaire 2026/2027, en réaffirmant l'importance de la formation des enseignants et de la lutte contre l'autocensure, conditions sine qua non à l'exercice d'un débat d'idées serein et formateur au sein des classes.

I. Objectifs et principes des dispositifs *Maternelle au cinéma* et *Ecole et cinéma*

1.1 Objectifs plus spécifiques au dispositif Maternelle au cinéma :

Comprendre la spécificité de l'image animée.
Amener les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma.
Accompagner les enfants dans la découverte de la salle de cinéma comme lieu d'échange d'une pratique culturelle et de lien social.
Apprendre aux élèves à observer, questionner et échanger sur les images auxquelles ils sont confrontés.

1.2 Objectifs pour les deux dispositifs :

Éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants pour des films de qualité par la découverte d'***œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine***, visionnées en salle lors de projections spécialement organisées à leur intention.
Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation du regard.
Permettre aux élèves d'accéder à une culture cinématographique et commencer à construire le parcours d'éducation artistique et culturelle.
Participer au développement progressif d'une pratique culturelle de qualité en art et développer un comportement de spectateur averti.
Permettre aux élèves d'analyser, de comprendre et de questionner les images auxquelles ils sont confrontés, en favorisant le débat d'idées et l'expression d'un jugement critique construit.

I.3. Le public

Ce dispositif s'adresse aux enseignants ayant la responsabilité de classes de la Petite Section au CM2 mais également aux unités d'enseignement des établissements spécialisés et aux dispositifs d'inclusion des élèves en situation de handicap. Leurs élèves découvrent entre deux (pour les élèves de Petite Section) à trois films par an et par cycle dans les salles des cinémas partenaires.

I.4. Les films

Pour les élèves de Maternelle, il s'agit de programmes de courts-métrages n'excédant pas 45 minutes.
Les films relèvent de différents genres et époques du patrimoine cinématographique : longs ou courts métrages, cinéma muet, comédie musicale, noir et blanc, fiction, documentaire, cinéma d'animation…
Ils sont sélectionnés par un comité national pluri-catégoriel, selon des critères bien précis puis, dans chaque département, par un comité de programmation constitué de professionnels du cinéma et de l'éducation nationale. Cette sélection est faite à partir d'un catalogue de films préconisés par le CNC.

I.5. Les documents d'accompagnement

Vous pourrez trouver des ressources didactiques et pédagogiques sur le site Nanouk http://nanouk-ec.com/
Les sites « L'Archipel des lucioles » https://www.passeursdimages.fr/larchipel-des-lucioles et « Les enfants de cinéma » http://enfants-de-cinema.com/ sont les sites ressources du dispositif.
Un PADLET ressources réalisés par les deux coordonnatrices pour l'EN, Emma Botalla et Béatrice Mériel recense les ressources pour chaque film et/ou chaque programme

II. Cahier des charges des enseignants engagés dans le dispositif

Tout enseignant inscrivant sa classe dans le dispositif s'engage à :

- inscrire l'éducation au cinéma dans le cadre du projet de classe et, le cas échéant, du projet d'école ;
- préparer les élèves à devenir des spectateurs sensibles, éclairés et capables d'exercer progressivement leur esprit critique ;
- participer avec sa classe à l'ensemble des projections prévues pour le cycle concerné et respecter les dates et horaires communiqués par la salle de cinéma partenaire ; en cas de force majeure, l'enseignant prendra contact avec la salle afin d'envisager une solution de report ;

- assurer l'accompagnement pédagogique des œuvres, en amont et en aval des projections, afin de permettre aux élèves de comprendre, questionner et s'approprier les films proposés dans le cadre du dispositif ;
- respecter la législation en vigueur relative à la diffusion d'extraits d'œuvres cinématographiques en classe ;
- contribuer à l'évaluation du dispositif en renseignant le bilan pédagogique en fin d'année scolaire ;
- participer au parcours de formation adossé au dispositif.

III. Formation des enseignants

La formation des enseignants constitue un levier majeur de mise en œuvre du dispositif et d'accompagnement des apprentissages des élèves.
Des parcours de formation d'une durée de 6 heures sont proposés dans le cadre des 18 heures d'animation pédagogique (public ciblé par les circonscriptions) ou dans le cadre du plan départemental de formation (public désigné), selon les modalités définies chaque année.
Les informations relatives aux modalités d'inscription sont communiquées dans le diaporama du dispositif disponible sur la page ***EAC 91.***

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de l'Essonne

Signé Pascale Coq

Modalités d'inscription 2026-2027 (à lire attentivement avant de vous engager).

Pour rendre possible une mise en œuvre efficace du dispositif, les inscriptions des classes doivent respecter les étapes suivantes :

Les classes sont choisies dans l'école selon la volonté d'implication des enseignants responsables de ces classes et leur engagement à respecter le cahier des charges ;
Le directeur d'école (ou coordonnateur pour les dispositifs spécialisés) évalue avec le responsable de la salle partenaire les possibilités d'accueil des classes (nombre maximum de classes) ; pour les Maternelles, convenir des modalités spécifiques d'accueil avec le responsable de la salle partenaire (noir ou faible éclairage dans la salle, type d'intervention entre les courts-métrages…)
S'il n'y a pas de salle partenaire à proximité de l'école, le directeur d'école (ou coordonnateur pour les dispositifs spécialisés) contactera le coordonnateur des salles ou la conseillère chargée du suivi du dispositif ;
Le directeur d'école (ou coordonnateur pour les dispositifs spécialisés) aura veillé au préalable à s'assurer de l'accord de la commune pour ***assurer le transport éventuel,*** et la prise en charge ou la participation aux ***frais de billetterie.*** Pour les enseignants spécialisés, il leur appartient de veiller à ces points avec le directeur d'école ou chef d'établissement.
Afin de faciliter la communication avec la coordination, il sera nécessaire que le directeur ou un enseignant s'offre à être le professeur relais du dispositif pour son école (ou dispositif enseignement spécialisé).

Engager sa classe dans le dispositif MAC ou EEC, implique de suivre la formation de 6H adossée à ces dispositifs.
INCRIPTIONS DES CLASSES
La date de clôture des inscriptions des classes sur ADAGE est fixée au 3 octobre 2026 à 22h.
Les inscriptions se font sur la plateforme ADAGE.
Au-delà de cette date les enseignants ne pourront plus s'inscrire ou modifier leur inscription.

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS ADOSSÉES
Du 7 septembre au 3 octobre 2026 : Inscription à la formation via le questionnaire.
Vous trouverez le lien vers ce questionnaire dans le diaporama de présentation de chaque dispositif sur la page EAC 91

Pour École et cinéma :
- *Premier temps de formation :* ***Le 14 novembre 2026***
- *Deuxième temps de formation :* ***le 30 janvier 2027***

Un lien de visionnage du 3e film sera envoyé aux établissements inscrits. Il sera valable pour une durée de 5 jours dès ouverture du lien pour garantir l'accessibilité à l'œuvre de tous les enseignants.

Pour les 5 films, un Padlet ressources sera alimenté par Emma BOTALLA, coordonnatrice du dispositif, tout au long de l'année pour accompagner les enseignants.

Pour Maternelle au cinéma : 2 parcours
- ***Premier engagement : Formation Maternelle au cinéma 1 : Aborder le cinéma***
- ***Renouvellement d'engagement : Formation Maternelle au cinéma : Parcours 2***

- *Premier temps de formation commun aux deux parcours :* ***Le 18 novembre 2026***
- *Deuxième temps de formation :*
 - Parcours 1 : un atelier de 3H le 2 ou le 9 décembre 2026 ou le 6 janvier 2027.
 - Parcours 2 : Magistère du 4 janvier au 30 avril 2027

ATTENTION : La validation des inscriptions aux dispositif *EEC et MAC* sera définitive seulement ***après constat de la présence des enseignants concernés au premier temps de formation.***
Retour des validations sur ADAGE : Le 16 novembre 2026 pour EEC et le 19 novembre 2026 pour MAC.

L'école veillera à renseigner le bilan au dispositif au moment du recensement sur ADAGE

Les professeurs qui souhaitent construire des ***projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (Projets ACTE) à dominante cinéma audiovisuel*** en partenariat avec leur salle de cinéma partenaire trouveront la circulaire académique ainsi que la fiche technique pour le premier degré sur l'application ADAGE

Vos contacts : Coordination « *Maternelle au cinéma* » et « *Ecole et cinéma* » en Essonne

Suivi des salles, des copies de films, des documents :

Jean-Marie Virginie, responsable du cinéma Agnès Varda, coordinateur des salles - Centre culturel Les Bords de Scènes JMVIRGINIE@lesbds.fr

Suivi des classes et des enseignants, actions de formations :

Pour *Maternelle au cinéma* : Béatrice Mériel, conseillère pédagogique départementale en éducation musicale : cpd-education-musicale91_secteur2@ac-versailles.fr

Pour *Ecole et cinéma* : Emma Botalla, conseillère pédagogique départementale en Arts Plastiques : cpd-arts91_secteur2@ac-versailles.fr

Programmation 2026/2027

La liste des films choisis pour l'année 2026-2027 a été élaborée en concertation par les membres du comité de pilotage départemental.

PROGRAMMATION Maternelle au Cinéma			
Année 2025/26	***PS***	***MS***	***GS***
Trimestre 1 (janvier)		***Entrez dans la danse***	
Trimestre 2 (Fin du trimestre pour PS)	***Vive le vent d'hiver***		
Trimestre 3	***La petite fabrique des nuages***		

	PROGRAMMATION Ecole et Cinéma	
Année 2025-2026	***Cycle 2***	***Cycle 3***
Trimestre 1	***Ernest et Célestine***	***Dounia et la princesse d'Alep***
Trimestre 2	***Ponyo sur la falaise***	***La Belle et la bête***
Trimestre 3	***L'Etrange Noël de M. Jack***	